

Ceux qui auraient un revenu personnel, outre leur pension, circonstance qu'ils préciseraient en déclarant leur impôt sur le revenu, n'auraient droit à aucun versement supplémentaire.

Cela constitue une adhésion aux principes contenus dans cette mesure. Naturellement, les montants diffèrent mais les principes restent les mêmes. Plus tard le chef adjoint du Nouveau parti démocratique faisait la déclaration suivante:

Les membres de notre parti, comme l'a déclaré notre chef l'autre jour, attendent impatiemment le jour où l'assistance aux personnes qui en ont besoin sera basée sur le concept du revenu annuel garanti ou sur une forme quelconque du maintien des revenus. Si les revenus d'un individu n'atteignent pas la norme qu'on a établie...son revenu sera augmenté jusqu'à ce niveau.

C'est là une déclaration du principe établi dans le projet de loi. Songeant au programme que nous préconisons, j'ai demandé au chef adjoint du Nouveau parti démocratique s'il appuyait en principe l'évaluation des revenus. Il a dit:

Évidemment...sinon, il ne peut y avoir de programme du maintien des revenus. Je suis convaincu que le ministre le sait aussi bien que moi.

Le député a dit qu'il fallait connaître le revenu d'un individu pour administrer un programme de revenu garanti.

Le 5 juillet 1966, comme en fait foi le hansard à la page 7210, le député de York-Sud (M. Lewis) a dit:

Il nous faut un programme d'ordre général assurant un revenu annuel garanti à un individu ou une famille au moyen de l'application d'un impôt négatif sur le revenu ou de quelque autre moyen permettant à la société—en écartant toute évaluation et au moyen d'une simple déclaration du revenu de combler la différence entre ce dont une personne ou une famille dispose effectivement comme revenu et ce dont cette personne ou sa famille, selon des études budgétaires, a besoin pour continuer à vivre à sa façon, non à ma façon ou à la façon de l'assistant social, mais à sa façon à elle.

Nous avons là une déclaration faite par le chef et le chef adjoint du Nouveau parti démocratique prouvant qu'ils appuient la solution envisagée par le gouvernement quant au concept du revenu annuel garanti. Nous commençons à appliquer le concept du revenu annuel garanti, comme l'a recommandé le Sénat, à un secteur particulier de la population, c'est-à-dire aux bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. C'est là une première partie de l'entente. Le deuxième élément veut que le revenu soit porté à un certain niveau. On commence par voir ce qu'est le revenu de l'individu et ensuite on l'augmente jusqu'à ce qu'il ait atteint le montant établi. Jusque-là nous sommes d'accord et c'est ce que fait la mesure. En définitive, nous recourons à une

simple déclaration du revenu personnel, pour reprendre l'expression même du député de York-Sud. Tels sont les éléments de base. On peut différer d'avis sur le montant à verser, mais les principes que l'on a préconisés au début de l'été et les principes établis dans la présente mesure sont parfaitement identiques.

J'aurais eu le plus grand respect pour les néo-démocrates s'ils m'avaient dit: «C'est vrai, vous mettez en œuvre les principes mêmes que nous soutenions en juin dernier et vous procédez précisément de la manière que nous souhaitions; toutefois, vous n'accordez pas assez». Mais les membres du NPD n'ont pas adopté cette attitude. S'ils l'avaient adoptée, ils auraient fait preuve d'honnêteté. Au moins, pareille attitude de leur part eût été conforme à leur thèse de juin dernier, et ils leur auraient suffi de préconiser l'octroi d'une plus forte hausse. En réalité, ils s'écartent totalement de leur position de juin dernier. Aujourd'hui, ils s'opposent au concept d'un revenu annuel garanti et appuient fermement l'idée d'une pension universelle sans égard au revenu des bénéficiaires. Ils délaissent la doctrine qu'ils prêchaient en juin pour revenir à l'attitude que tous les partis avaient prise à la Chambre en 1951. C'est du pur conservatisme.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre estime que le rapport du comité mixte lie à jamais la conscience des Canadiens, avec la rigueur d'un mécanisme d'horloge. Nous ne sommes pas de cet avis.

M. Knowles: Allez-vous modifier vos dispositions?

L'hon. M. MacEachen: Je ne soutiens pas que les principes que contient la loi soient immuables. Nous en préconisons justement de nouveaux.

M. Knowles: Le ministre dit-il «nouveaux»?

L'hon. M. MacEachen: Je veux parler du nouveau régime de revenu garanti proposé en juin dernier par l'honorable député de Vancouver-Kingsway, le chef et le chef adjoint du NPD mais qu'aujourd'hui, en décembre, chaque porte-parole de ce parti rejette. Qu'est-ce, sinon du conservatisme? Nous croyons qu'il faut essayer au moins quelques méthodes nouvelles pour voir s'il est possible d'en arriver à une meilleure utilisation des ressources limitées dont le Canada dispose aux fins de la sécurité sociale. A notre avis, cette nouvelle façon de procéder permettra de faire un meilleur usage des fonds, les plaçant là où ils sont les plus nécessaires, que ne l'aurait permis l'attitude prise par les honorables vis-à-vis.